

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2024.01.31 Du 3 avril 2024
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Autorisation de lancer une procédure formalisée pour le marché d'acquisition de fonds documentaires. Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240403-DE2024-01-31-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024	
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY	VU le Code général des collectivités territoriales,	
En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33 Pour : 33	VU le Code de la commande publique,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	VU la délibération n°2023.08.03 du 19 décembre 2023 portant création d'une autorisation de programme pour l'acquisition de fonds documentaires pour la médiathèque APCP,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Mohamed KASMI	VU l'avis favorable de la Commission Animation – Culture - Sport réunie le 5 mars 2024,	
<u>Les Conseillers</u> Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON- FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD	CONSIDERANT qu'en vue de l'ouverture prochaine de la médiathèque, il convient de lancer un marché pour faire l'acquisition de fonds documentaire, selon la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert européen, CONSIDERANT que le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande et sera conclu pour une durée minimale d'une année, CONSIDERANT que le marché sera alloti en 14 lots :	
		Montant
	estimatif HT	
	Lot n°1 : Livres pour adultes fiction et documentaires en langue française	75 000 €
	Lot n°2 : Livres non scolaires pour la jeunesse	61 000 €
	Lot n°3 : Bandes dessinées pour adultes, adolescents et jeunesse	59 000 €
	Lot n°4 : Livres adultes et jeunesse en langues étrangères	9 000 €
	Lot n°5 : DVD. Œuvres de fiction et documentaires	139 000 €
	Lot n°6 : Documents sonores et ouvrages enregistrés (CD, vinyles textes lus)	23 000 €
	Lot n°7 : Acquisitions de livres numériques sous PNB. Livres adulte et jeunesse (non scolaires)	8 000 €
	Lot n°8 : Périodiques	7 000 €
	Lot n°9 : Partitions et méthodes d'apprentissage de la musique	7 000 €
	Lot n°10 : Jeux vidéos	15 000 €
	Lot n°11 : Jeux de Société	11 000 €
	Lot n°12 : Plateforme de streaming musical à destination des médiathèques	5 000 €
	Lot n°13 : Livres en braille	1 000 €
	Lot n°14 : Petit matériel divers (instruments, boîtes à histoires, lampes, enceinte bluetooth, etc.)	4 000 €
	Total	424 000 €
	CONSIDERANT qu'une autorisation de programme a été créée pour le montant de l'opération.	
	CONSIDERANT que l'analyse des offres sera présentée en Commission d'appel d'offres chargée d'attribuer chaque lot à la société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse après analyse et conformément aux critères qui seront indiqués au règlement de consultation,	
Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents et représentés,	
Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA- COLLET Stéphane MICHEL	DECIDE :	
	- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure formalisée pour le marché d'acquisition de fonds documentaire,	

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot après analyse des offres et attribution par la Commission d'Appel d'Offres, et à la signature des éventuels avenants à intervenir.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,



Olivier DELAPORTE

Acte rendu exécutoire en vertu de son
dépôt en Préfecture le 09/04/2024
et de sa publication le 10/04/2024
P/le Maire
Par délégation

Angélique LEDUCQUE
Directrice ressources



La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.